

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME
DU 22 AOUT 2024
A 20H30**

Date de convocation : 12/08/2024

Date d'affichage : 12/08/2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux août

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

Étaient présents : Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Pascal FRICAUD, Frédéric BOURSIQUOT, Valérie ROULIN, Jean-François DESERSON, Corinne BAUDRIT, Nathalie DALLET

Excusés :

Monsieur Jérôme LOUIS

Madame Brigitte MOUTARD

Madame Mélisa BOILEVIN

Madame Dominique MALISSEN donne pouvoir à Madame Nathalie DALLET,

Madame Gisèle BELLET donne pouvoir à Monsieur Bruno ROY

Absents :

Monsieur Bruno ROY est élu secrétaire.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 juillet 2024

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 juillet 2024. Il est adopté à l'unanimité.

2- Commande publique : extension : bâtiment technique : appel d'offres : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le conseil municipal a décidé d'agrandir le bâtiment technique, qu'un permis de construire a été déposé et accordé. La procédure d'appel d'offres a été lancée du 26 juin au 29 juillet 2024 pour les lots suivants :

Lot n°01 : DEMOLITIONS-GROS-OEUVRE-VRD

Lot n°02 : CHARPENTE BOIS

Lot n°03 : COUVERTURE TUILES-ZINGUERIE

Lot n°04 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM-SERRURERIE

Lot n°05 : MENUISERIES INTERIEURE BOIS

Lot n°06 : CLOISONS PLAFONDS-ISOLATION

Lot n°07 : REVETEMENT DE SOL SOUPLES-FAIENCE

Lot n°08 : PEINTURES

Lot n°09 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE ELECTRIQUE-VMC

Lot n°10 : PLOMBERIE-SANITAIRES

Monsieur Le Maire informe que la commune peut toujours attribuer un marché à une offre qui dépasse son estimation initiale. En revanche, il éliminera les offres qu'il ne peut pas financer, autrement dit celles qui excéderaient les crédits budgétaires alloués au marché public

Monsieur le Maire rappelle que pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, le jugement des offres sera effectué selon les critères énoncés ci-dessous :

- 60 % Valeur technique de l'offre
- 40 % Prix des prestations

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juillet 2024. Elle propose d'accepter les offres suivantes sous réserves des réponses aux questions posées aux entreprises :

Lot n°01 : DEMOLITIONS-GROS-ŒUVRE-VRD : offre d'ERBTP sis 53 rue de Béthencourt 17 010 LA ROCHELLE, d'un montant de 102 782.73€ HT + option à 1 166.11€ HT

Lot n°02 : CHARPENTE BOIS : offre CBMEC sis zone artisanale La Motte-rue Jean Rémon 16 210 CHALAIS, d'un montant de 5 403.55€ HT

Lot n°06 : CLOISONS-PLAFONDS-ISOLATION : offre Xavier PARIS sis 3 route de la petite Tuilerie 17 260 CRAVANS, d'un montant de 11 000.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- DE CHOISIR les entreprises pour la construction de l'extension du bâtiment technique et pour les lots suivants,
 - Lot n°01 : DEMOLITIONS-GROS-ŒUVRE-VRD :
au profit de ERBTP sis 53 rue de Béthencourt 17 010 LA ROCHELLE,
montant du marché : 102 782.73€ HT + option à 1 166.11€ HT,
 - Lot n°02 : CHARPENTE BOIS :
au profit de CBMEC sis zone artisanale La Motte - rue Jean Rémon 16 210 CHALAIS,
montant du marché 5 403.55€ HT
 - Lot n°06 : CLOISONS-PLAFONDS-ISOLATION :
au profit de Xavier PARIS sis 3 route de la petite Tuilerie 17 260 CRAVANS,
montant du marché 11 000.00€ HT,
- D'AUTORISER et CHARGER monsieur le Maire à signer le marché public pour la construction de l'extension du bâtiment technique et tous les documents relatifs à ce dossier pour les lots n°01,02 et 06,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

3- Commande publique : extension : bâtiment technique : appel d'offres : lots infructueux

Monsieur le Maire explique que lorsqu'il n'a été proposé aucune offre ou uniquement des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, l'acheteur peut mettre fin à la procédure pour cause d'infructuosité.

La réforme des marchés publics d'avril 2016 (a fortiori le code de la commande publique) n'évoque plus strictement le terme de « procédure infructueuse », mais elle reste applicable en tant que telle par les acheteurs. La Direction des affaires juridiques du ministère de l'Economie parle toujours de l'infructuosité.

Une procédure de marché public est déclarée infructueuse :

- en l'absence de candidatures ou d'offres remises ;
- en cas de candidatures irrecevables ;
- ou si toutes les offres remises se révèlent irrégulières, inappropriées ou inacceptables.

Le conseil municipal devra déclarer infructueux le marché concerné. Dans cette délibération la déclaration d'infructuosité devra être justifiée.

A la suite d'une procédure infructueuse, l'acheteur peut :

- soit passer un marché public en procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalables ;
- soit recourir à la procédure concurrentielle avec négociation ou au dialogue compétitif ;
- soit relancer une nouvelle procédure.

La commune peut passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque (art. R 2122-2).

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure directe pour les lots infructueux :

Lot n°03 : COUVERTURE TUILES-ZINGUERIE

Lot n°04 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM-SERRURERIE

Lot n°05 : MENUISERIES INTERIEURE BOIS

Lot n°07 : REVETEMENT DE SOL SOUPLES-FAIENCE

Lot n°08 : PEINTURES

Lot n°09 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE ELECTRIQUE-VMC

Lot n°10 : PLOMBERIE-SANITAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- DE DECLARER le marché public pour la construction de l'extension du bâtiment technique, infructueux en raison d'absence de candidatures pour les lots suivants,
 - Lot n°03 : COUVERTURE TUILES-ZINGUERIE
 - Lot n°04 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM-SERRURERIE
 - Lot n°05 : MENUISERIES INTERIEURE BOIS
 - Lot n°07 : REVETEMENT DE SOL SOUPLES-FAIENCE
 - Lot n°08 : PEINTURES
 - Lot n°09 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE ELECTRIQUE-VMC
 - Lot n°10 : PLOMBERIE-SANITAIRES
- D'AUTORISER et CHARGER monsieur le Maire à lancer la procédure directe et à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour les lots n°03, 04, 05, 07, 08, 09 et 10,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

4- Questions diverses

- Arrêt de bus à Magné.
- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 19 septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h52.

Le Maire,

Secrétaire de séance,

Philippe GACHET

Bruno ROY

CONSEIL MUNICIPAL
séance en date du 19 septembre 2024

Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	
A 2	BELLETT Gisèle	
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	
CM	ROULIN Valérie	
CM	LOUIS Jérôme	Donne procuration à Philippe GACHET
CM	MALISSEN Dominique	Donne procuration à Nathalie DALLET
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	Donne procuration à Bruno ROY
CM	BOILEVIN Mélisa	
CM	DALLET Nathalie	